



REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE CRÊT DE LA DAME

COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE

approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2019

La salle Crêt de la Dame, contigüe au stade de foot, a été ouverte au public en 2005. D'une superficie de 45 m², destinée aux réunions (copropriétés, associations ...) mais également à des activités associatives ainsi qu'à de l'accueil petite enfance, elle permet d'accueillir environ 35 personnes. Elle est équipée d'un point d'eau, d'un petit frigo et d'un micro-ondes.

Pour toute réservation, il convient de s'adresser à la mairie d'Allonzier la Caille au 04 50 46 83 29 ou bien d'adresser un mail à : sallepolyvalente@allonzierlacaille.fr. Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

CONDITIONS GENERALES D'OCCUPATION DES LOCAUX

➤ La salle Crêt de la Dame d'Allonzier la Caille est réservée en priorité aux habitants et aux associations de la commune. Elle pourra également être louée, dans la mesure des disponibilités, à des résidents et associations extérieurs à la commune.

➤ Pour toute réservation d'un week-end, vous devrez verser un **acompte équivalent à 50 % du tarif appliqué**, par chèque établi à l'ordre du receveur municipal d'Allonzier, adressé à la mairie d'Allonzier, **dans les deux semaines qui suivent votre demande**. Passé ce délai, la salle sera à nouveau disponible à la location et ne vous sera plus réservée.

➤ Dans le cas de réunions de copropriétés, les clés sont à retirer et à remettre à l'accueil de la mairie. Dans le cas de soirées privées, les clés sont remises à 17h00, la salle doit être libérée pour minuit. Dans le cas des locations au week-end, les clés de la salle sont remises le samedi matin à 9h00. Si la salle n'est pas réservée la veille au soir, les clés peuvent être remises le vendredi à 18h30. Elles sont restituées au plus tard le lundi matin à 7h30. Un état des lieux est fait à l'entrée et à la sortie des locaux.

➤ Lors de la remise des clés, il vous sera demandé :

- La signature de la convention d'utilisation de la salle Crêt de la Dame.
- La signature du présent règlement.
- **le chèque du solde de location** établi à l'ordre du Receveur Municipal d'Allonzier la Caille.
- **le chèque de caution à votre nom (condition obligatoire)**, établi à l'ordre du Receveur Municipal d'Allonzier la Caille. Cette caution sera restituée sous deux semaines après vérification qu'aucune dégradation, détérioration, dysfonctionnement ou manque de matériel n'aient été constatés. En cas de dommages éventuels, la caution sera conservée jusqu'à la régularisation du litige.
- **Un chèque de caution de 150 € pour le ménage.**
- **une attestation de responsabilité civile en cours de validité.** L'utilisateur signataire de la convention de location doit avoir une police d'assurances garantissant les risques de dégradations de la salle et du matériel au titre de sa responsabilité civile (valeur à neuf).

➤ La salle et l'ensemble du matériel qui s'y trouvent sont placés sous l'entière responsabilité de l'utilisateur quel qu'il soit, qu'il paie ou non un loyer. Pour les associations, les personnes responsables sont le Président et/ou la personne signataire du présent règlement. De fait, l'utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter par toutes les personnes présentes dans la salle durant la manifestation, le présent règlement ainsi que toutes les consignes de sécurité, d'interdiction de fumer et de bonne utilisation du matériel.

➤ Sécurité : L'utilisateur s'engage à vérifier la bonne ouverture de tous les accès extérieurs de la salle avant la manifestation et durant toute sa durée. Il s'engage à la fin de la manifestation à refermer toutes les portes à clé.

MATERIEL DISPONIBLE

➤ La salle compte 9 tables rectangulaires, 40 chaises, un portant à vêtements, un petit frigo et un micro-ondes. A l'issue de la manifestation, l'utilisateur rangera le matériel en lieu et place où il se trouvait à la remise des clés. Le matériel de la salle ne devra en aucun cas sortir du périmètre de la salle. Il sera impérativement nettoyé après toute utilisation.

➤ Le stockage, l'apport et l'utilisation de matériel en supplément doit répondre au règlement de sécurité des établissements recevant du public. Tout dysfonctionnement engendré par l'utilisation d'un appareil non conforme ne peut être imputé à la commune et les éventuels dégâts occasionnés seront facturés à l'occupant. . Rappel : **il est strictement interdit de brancher des prolongateurs et/ou fiches multiples (Cf. règlement de sécurité des établissements recevant du public)**. La puissance maximale autorisée en cas de branchement d'appareils utiles est de 3,5 kW.

ENTRETIEN

➤ RANGEMENT ET ENTRETIEN DES LOCAUX

➤ Le tarif de location de la salle inclut la fourniture d'essuie mains, de papier WC, de savon, d'un sac par poubelle (sanitaires et cuisine), d'une serpillière et d'un balai-brosse, d'un produit détergent pour les sols et les surfaces de mobilier et d'un produit sanitaire.. Après chaque utilisation, la salle devra être rendue dans l'état où elle a été réceptionnée. Les opérations de remise en ordre seront effectuées par l'utilisateur au cours de la période allouée. Le rangement et l'entretien des locaux comprennent la remise en état des locaux, matériel, mobilier et alentours de la salle à savoir :

- balayage et lavage des sols de la salle et des toilettes;
- nettoyage et rangement du matériel et du mobilier (tables, chaises) ;
- Les abords de la salle devront être maintenus en état de propreté ;
- L'utilisateur devra évacuer les ordures ménagères et sanitaires, emballages ménagers recyclables et éléments de décorations issus de sa manifestation. Des conteneurs sont situés sur le parking de la salle.

En cas de manquement total ou partiel à cette disposition, le chèque de caution de 150 € sera encaissé.

➤ L'utilisateur doit évacuer les ordures ménagères. Des conteneurs sont situés sur le parking de la salle.

TARIFS DE LOCATION

TARIF GENERAL salle Crêt de la Dame	
Soirée (lundi au vendredi)	120 €
Week-end (Samedi et dimanche)	200 €
Soirée de la St Sylvestre	300 €
Tarif ménage non exécuté	150 €

TARIF POUR TOUTE ACTIVITE REGULIERE EN SEMAINE

Activité sans profit	Heure	Journée
Association de la commune	4 €	32 €
Association extérieure	8 €	64 €
Particulier	12 €	96 €
Réunion copropriété ou syndic de la commune	Forfait 30 €	

Acompte de 50 % obligatoire pour toute réservation, non remboursé.

PRIORITE DONNEE AUX RESIDENTS DE LA COMMUNE.

Chèque de caution de 800 € pour les résidents et de 2000 € pour les extérieurs exigé à la remise des clés.

*Les tarifs sont révisables sur délibération du conseil municipal.
Le tarif appliqué est celui en vigueur à la date d'occupation des locaux.*

Lu et approuvé, le